

Communiqué de presse Avenir Suisse

«BAROMÈTRE DES RÉFORMES D-A-CH»

Politique de réformes en Allemagne, en Autriche et en Suisse

— Édition 2010 —

Délai: lundi 6 décembre 2010, 10 heures 30

Politique de réformes en Allemagne, en Autriche et en Suisse

Le «Baromètre des réformes D-A-CH», présenté chaque année par l'Institut de l'économie allemande, la Chambre de commerce d'Autriche et Avenir Suisse, est placé cette fois sous le signe de la consolidation des budgets. L'indicateur des réformes évalue les efforts dans les domaines de la politique du marché du travail, de la politique sociale et de la politique financière et fiscale des trois pays. Cette année encore, le Baromètre des réformes D-A-CH a été fortement marqué par les conséquences de la crise économique et financière. Dans les trois pays, l'économie a évolué de façon nettement plus avantageuse que ce à quoi on aurait pu s'attendre il y a encore un an. Les gouvernements des trois pays ont maintenant la tâche de consolider les tendances économiques positives au moyen de réformes supplémentaires et de réduire l'endettement parfois élevé de leurs budgets.

La Suisse qui, bien qu'elle ait maîtrisé la crise, s'est tenue à la directive consistant à mettre un frein à l'endettement, a poursuivi pendant l'année de référence l'objectif de la consolidation du budget. Avec l'annonce du train de mesures pour le réexamen des tâches et le programme de consolidation 2011 à 2013, le Conseil fédéral a laissé entrevoir fin février 2010 des améliorations annuelles du budget d'environ 2 milliards de francs, afin de compenser les déficits structurels se dessinant dans le plan financier. À cela se sont ajoutées quelques décisions, initiatives et interventions importantes pour la simplification du droit fiscal. En outre, l'accès au marché du travail a été facilité, et la politique sociale a également bénéficié d'une petite amélioration grâce à la première partie de la révision de l'assurance-invalidité. Depuis l'élaboration du premier baromètre en septembre 2002, c'est la Suisse qui a entrepris le plus grand nombre de réformes, suivie de peu par l'Autriche. Pendant l'année écoulée, cependant, l'Autriche a pris la tête du peloton, la Suisse occupant la deuxième place. En Allemagne, la politique de réformes a en revanche subi une régression.

Berlin / Zurich, le 6 décembre 2010. Le «Baromètre des réformes D-A-CH» évalue depuis septembre 2002 la politique de réformes en Allemagne, en Autriche et en Suisse dans les domaines de la politique du marché du travail, de la politique

sociale et de la politique fiscale et financière. Pour cette période, le «Baromètre» a été fixé pour les trois pays à une valeur initiale de 100, bien que la Suisse se trouvât à l'époque dans une position de départ nettement meilleure. Depuis lors, les résultats sont présentés chaque année.

Fin septembre 2010, la Suisse avait un score final de 114,4 points, l'Autriche de 113,1 et l'Allemagne de 108,1. La dynamique suisse des réformes s'est nettement renforcée par rapport à l'année précédente dans la période d'octobre 09 à septembre 10; avec un plus de 4,2 points, la Suisse occupe la deuxième place, derrière l'Autriche qui a un plus de 5,3 points. Cette année, le plan de réforme de l'Allemagne est entré en chute libre, allant même jusqu'à afficher une dynamique négative de -2,9 points. Pour la Suisse, ce classement résulte notamment de l'indicateur partiel «politique fiscale et financière», mais aussi d'une légère amélioration des indicateurs partiels «politique du marché du travail» et «politique sociale».

Politique du marché du travail: l'indicateur partiel «politique du marché du travail» réalise un score de 113,3 points, ce qui correspond à un plus de 2,5 points par rapport à l'année précédente. Cette légère amélioration est due principalement à deux mesures simplifiant l'accès au marché du travail d'une part aux personnes plus âgées, et d'autre part aux familles avec enfants.

Fin 2009, le Parlement a amélioré la proposition du Conseil fédéral visant à modifier la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalides de 2007 avec deux petites corrections. Les chances des personnes âgées sur le marché du travail ont été améliorées par la possibilité illimitée de maintenir l'assurance de l'ancien revenu assuré, ainsi que par la nouvelle réglementation selon laquelle les assurés dont le salaire est réduit de moitié après l'âge de 58 ans ont droit au maintien de la prévoyance pour le revenu assuré auparavant.

La deuxième mesure la plus importante ayant une influence positive sur l'indicateur partiel a été adoptée par le Conseil fédéral en février 2010 avec le message relatif à la modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants. Il y propose de prolonger de quatre ans ce texte dont la validité est limitée à huit ans. Cette loi constitue la base d'un programme d'impulsion encourageant la création de places d'accueil extra-familial pour enfants et améliorant la compatibilité entre famille et profession.

Politique sociale: avec un plus de 0,9 points et un score final de 96,4 points, cet indicateur partiel n'affiche qu'une légère amélioration par rapport à l'état de septembre 2009.

Une réforme importante des oeuvres sociales suisses a toutefois été entreprise par le Conseil fédéral en février 2010 avec le premier train de mesures pour la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité. Ces mesures devant être réalisées dans un délai plutôt court consistent dans les quatre domaines principaux suivants: réinsertion active sur le marché du travail; découplage de la part de la Confédération dans les dépenses actuelles de l'assurance-invalidité; conditions d'achat plus avantageuses pour les appareils; contribution d'assistance pour les personnes vivant à la maison et recourant à l'aide de tiers. En contrepartie, l'allocation pour impotent versée aux personnes vivant en home sera réduite de moitié. Le train de mesures est censé fournir une contribution importante à la consolidation de l'assurance-invalidité, ce qui a eu des répercussions positives sur le Baromètre des réformes.

Politique financière et fiscale: de tous les indicateurs partiels, celui de la politique fiscale et financière a réalisé la plus forte croissance dans la période de référence, après une chute au premier trimestre 2010. Dans l'ensemble, il a grimpé de 9,3 points par rapport à l'année précédente, réalisant un score final de 133,6 points. Ceci est dû principalement à trois mesures.

En mars, le Conseil fédéral a demandé au Parlement une contribution de 1,148 milliards de francs pour l'assainissement de la caisse de pension des Chemins de fers fédéraux (CFF), qui est sous-financée depuis 2001. Bien qu'il ait subordonné sa contribution à des conditions strictes, celle-ci grève considérablement le budget, ce qui a des répercussions fort négatives sur le Baromètre des réformes.

En avril, le Conseil fédéral s'est prononcé contre une taxe sur le secteur financier. Celui-ci estime d'une part que la rentrée de recettes fiscales supplémentaires pour le préfinancement d'interventions futures dans le secteur financier pour des raisons de «moral hazard» n'est pas opportune, et d'autre part qu'une solution fiscale ne contribuerait pas à la réduction des risques systémiques dans le secteur financier. Cette position du Conseil fédéral a été jugée positive dans le Baromètre des réformes.

Finalement, la plus forte croissance de l'indicateur partiel est due aux mesures pour le réexamen des tâches et au programme de consolidation 2011 à 2013 annoncé. Ces deux projets sont censés permettre des améliorations du budget de quelque 2 milliards par année afin de compenser les déficits structurels se dessinant dans le plan financier. Bien que les effets de soulagement attendus de ces projets se situent actuellement en dehors du cadre d'appréciation du Baromètre des réformes, ces importantes mesures de consolidation ont été évaluées de façon très positive.

Enseignement des politiques de réforme

Après la crise économique et financière, les budgets des États restent sous pression. Ainsi, l'Allemagne et l'Autriche sont confrontées à des déficits élevés et à des dettes publiques en hausse. Celles-ci doivent être non seulement rémunérées, mais aussi amorties, car il est prouvé qu'elles constituent une entrave à la croissance. En outre, les pays n'ont pas le droit de s'endetter encore davantage. C'est pourquoi les expériences de la Suisse avec l'introduction en 2003 du frein à l'endettement ont suscité un intérêt particulier.

Un frein à l'endettement maniable muni d'un mécanisme de sanction clair est considéré comme un instrument approprié pour stabiliser les attentes relatives aux déficits d'États et forcer les gouvernements à tenir des budgets durables. Ainsi, la Suisse est parvenue entre 2005 et 2010 à réduire l'endettement de l'État de quelque 13 points à environ 40 % du PIB, alors que pendant la même période les dettes ont augmenté dans la zone euro de 15 points à 85 pour cent du PIB.

L'Allemagne possède depuis 2009 un frein à l'endettement ancré dans la Constitution, raison pour laquelle le gouvernement fédéral doit à présent profiter de la relance actuelle pour utiliser effectivement cet instrument. Le gouvernement allemand poursuit l'objectif concret de ne pas générer à partir de 2016 d'endettement budgétaire structurel supplémentaire de plus de 0,35 % du PIB.

En Autriche, il n'existe actuellement pas de frein à l'endettement. En revanche, elle est sur la voie de la consolidation depuis 2009.

Communiqué de presse «Baromètre des réformes D-A-CH 2010» du 06.12.2010

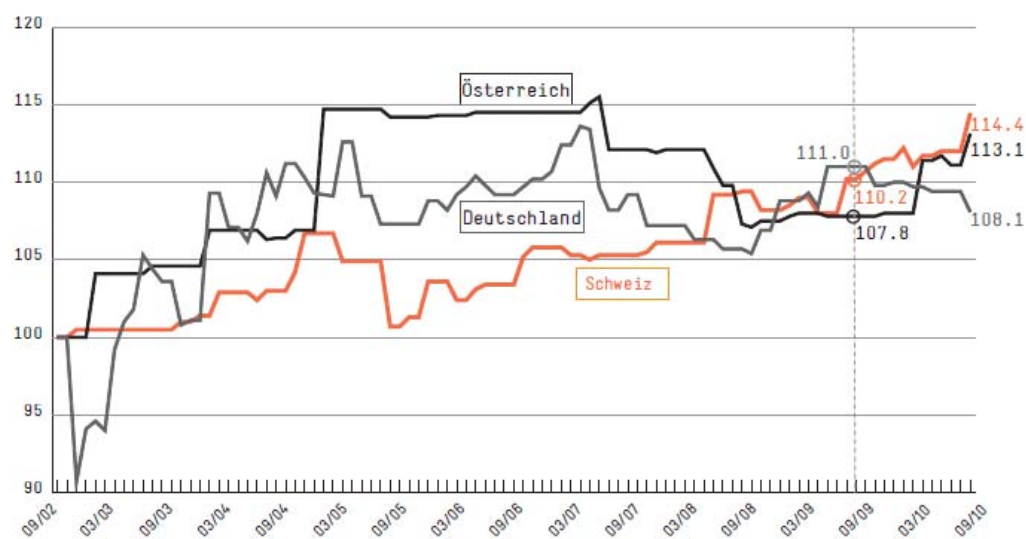
Conférence de presse: lundi 6 décembre 2010, 10 heures 30, Haus der Bundespressekonferenz, Schiffbauerdamm 40, 10117 Berlin.

Publication: Rolf Kroker, Thomas Puls, Robert Koza, Ladina Schauer et Rudolf Walser: «Das D A CH-Reformbarometer. Reformpolitik in Deutschland, Österreich und der Schweiz», édition 2010. L'étude peut être consultée sur www.avenir-suisse.ch.

Informations supplémentaires: Ladina Schauer, 044 445 90 00, e-mail: [ladi-na.schauer@ avenir-suisse.ch](mailto:ladi-na.schauer@avenir-suisse.ch)

Illustration 1: Baromètre des réformes D-A-CH (indicateur global)

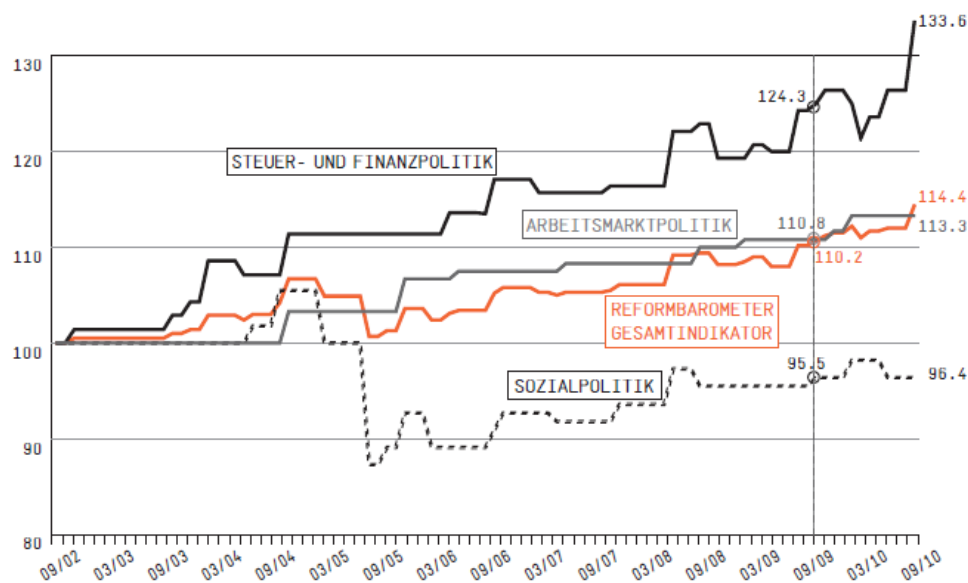
Point de départ septembre 2002 = 100; l'augmentation des points correspond à une amélioration de l'indicateur des réformes



Source: Avenir Suisse, WKÖ, IW Cologne

Illustration 2: Baromètre des réformes et indicateurs partiels Suisse

Point de départ septembre 2002 = 100; l'augmentation des points correspond à une amélioration de l'indicateur des réformes



Source: Avenir Suisse